SRA

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA HAUTE-CORSE

Direction départementale
des Territoires et de la Mer
Service Eau-Biodiversité-Forêt

Références à rappeler : HR/IM/UE/2020-93
Dossier suivi par : Henri RETALI
Téléphone : 04 95 32 97 60
Télécopie : 04 95 32 97 96
Mel : henri.retali@haute-corse.gouv.fr

Bastia, le 10 MARS 2020

Le directeur départemental
des Territoires et de la Mer

à

Direction Régionale des Affaires Culturelles de Corse
Villa San Lazaro
1, Chemin de la Pietrina
CS 10003
20704 Ajaccio cedex 9

Objet : demande d'autorisation – consultation administrative. Demande d'avis concernant le projet de reconstruction du pont de la Casaluna situé sur la route départementale 39 (commune de Gavignano).
Réf : 2B-2020-00011 (à rappeler dans toute correspondance)
PJ : un dossier.

J'ai l'honneur de vous adresser le dossier de reconstruction du pont de la Casaluna situé sur la route départementale 39 (commune de Gavignano) qui relève de l'autorisation environnementale unique en application des dispositions de l'article L.214-3 1° du code de l'environnement. Je vous remercie de bien vouloir me faire connaître vos observations et votre avis sur ce dossier dans un délai de 30 jours. Passé ce délai, votre avis sera réputé favorable.

Le dossier au format numérique est également disponible sur la plateforme ANAE sous la référence « AEU_2B_2020_20_reconstruction_pont_Casaluna_CdC ».

Pour le chef du service Eau-Biodiversité-Forêt,
Le chef de l'unité « Eau »

Henri RETALI

ALB Dossier en retour sans prescription d'archéologie preventive

DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES DE CORSE
11 MARS 2020
N° 2020A1340

J'accuse réception de ce dossier qui n'entraîne pas de prescriptions d'archéologie préventive
Le Conservateur régional de l'archéologie
Laurent SEVEGNES le : 16/03/20